

ASSEM DETTES EN CAS D'INVALIDITÉ

Indemnités offertes	Minimum 400 \$, maximum 2 500 \$ par mois.
Délai de carence	90 jours.
Période d'indemnisation	12 ou 24 mois.
Limites d'âge à la souscription	Disponible pour les personnes âgées de 18 à 55 ans inclusivement.
Type de contrat	Temporaire 10 ou 20 ans selon l'option choisie par le titulaire de police.
Renouvellement	Garanti jusqu'à 65 ans.
Prime	Cette <i>police</i> a des primes variant par période de 10 ou 20 ans selon l'option choisie par le titulaire. À moins de mention explicite à la garantie, l'Assureur se réserve le droit d'ajuster les primes des garanties selon l'expérience si elle diffère des résultats anticipés.
Indemnité rétroactive	6 mois. Lorsque l'assuré a reçu des indemnités d'invalidité totale pendant six (6) mois consécutifs, l'assureur paie une somme forfaitaire équivalente aux indemnités d'invalidité totale qui auraient été payées durant le délai de carence de la garantie concernée, comme si ce délai n'avait pas existé.
Invalidité couverte	Toute invalidité totale causée par un accident ou une maladie.
Exonération des primes	3 mois.
Coordination	Non coordonnée. Toute créance couverte par une autre assurance est exclue.
Bénéficiaire	L'assuré.
Clauses de conditions préexistantes	Des clauses de conditions préexistantes de 12 ou 24 mois s'appliquent (variable selon la police souscrite par le titulaire).
Avenant (option)	Après 20 ans sans réclamation, bénéficiez du remboursement de vos primes à hauteur de 75 % du montant total de vos primes payées.
Exclusions et restrictions	Veuillez consulter en ligne le document spécimen de police assurance invalidité.